Trente-cinquième Année. — N° 207 UN NUMERO 15 CENTIMES. SAMEDI 26 JUILLET 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 47
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 25 JUILLET 1890

LA FLOTTE FRANÇAISE

Depuis le commencement des manœuvres navales, les accidents se succèdent, nombreux et fort alarmants. Après le *Nielly*, à Brest, et la *Fusée*, à Toulon, le *Vauban* et le *Milan*, voici que l'*Epervier* vient de rentrer à Cherbourg avec le bâti de sa machine cassé; voici que la chaudière du *Caïman* vient de faire explosion et que l'aviso *Desaix* a été pris par une voie d'eau.

C'est absolument lamentable. Que signifient tous ces accidents? Après eux, après ceux si nombreux qui les ont précédés, quelle confiance pouvons-nous avoir dans notre matériel naval? Que deviendrions-nous, si une guerre éclatait, avec tous ces navires qu'à peine en mer il faut rentrer au plus vite et mettre en réparations.

Et, dans ce moment, nous avons à poursuivre avec l'Angleterre des négociations importantes; et, à chaque instant, nous sommes menacés de voir l'Italie nous chercher querelle.

Jolie situation que nous font tous ces accidents maritimes, pour obtenir de M. de Salisbury ce qui nous est dû et pour tenir en respect M. Crispi!

Il a fallu donner un pilote au *Milan*, éclaireur d'escadre, à qui son rôle même imposerait, en temps de guerre, l'obligation de passer partout où le permettrait son tirant d'eau. Le commandant de ce navire, dont la responsabilité n'est pas en jeu, et que nous n'incriminons en aucune façon, ne connaissait donc pas le vestibule de la rade de Brest? Mais ce sont là des parages, dangereux certes, que tous nos officiers devraient savoir sur bout du doigt!

Et voilà où se retrouvent les résultats déplorables de cette fausse conception de la marine de guerre qui fait que le Pacifique et les mers de Chine sont mieux connus de nos officiers que la Manche; voilà où nous mène le culte de la « station navale, » que Duquesne, ourville et La Galissonnière n'ont jamais pratiqué, heureusement pour eux et pour la marine de leur temps; voilà, si nous n'y prenons garde, où se trahira la faiblesse d'un corps, si solide par ailleurs, et si bien composé.

Il n'est que temps d'y songer : dans les luttes formidables de demain, on ne demandera pas à nos officiers de vaisseau s'ils sont pilotes du détroit de la Sonde et de la Manche de Tartarie, mais il faudra qu'ils connaissent à fond le théâtre des opérations décisives, les côtes de l'Europe et les côtes de la France! Eh bien! leur préparation, sur ce point, est insuffisante; elle l'est par la seule faute de ceux qui s'obstinent à disperser des bâtiments de guerre aux quatre coins du globe sans aucun souci de la mission exacte — et si difficile déjà! — qui incombe à notre marine militaire.

Signalons encore un point noir qui semble avoir échappé aux investigations de beaucoup de reporters : les approvisionnements de charbon du port de Brest ont été épuisés dans une seule relâche de l'armée navale de l'amiral Duperré. Cela est tout aussi grave que l'échouage du *Milan*, sinon plus. Comment se fait-il que notre grand port de l'Océan, la seule base d'opérations bien assurée de nos escadres du Nord, soit si mal pourvu? Attend-on la déclaration de guerre pour le doter d'un stock convenable? Mais, à ce moment-là, les voies ferrées seront encombrées; les trains de marchandises seront exclusivement employés au transport du matériel de l'armée; la batellerie sera désorganisée ou absorbée par les services à l'arrière; les mines elles-mêmes n'auront qu'un débit précaire et une exploitation intermittente; le charbon, on en peut être assuré, ne pourra plus venir à Brest que par les voies maritimes, et ces voies, qui peut répondre qu'elles nous appartiendront?

Les cruelles nécessités diplomatiques nous condamnent à réunir dans un faisceau les budgets de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, puisqu'elles sont coalisées contre nous.

Eh bien! de 1871 à 1889, elles ont dépensé *elles trois* 50,960,316,511 fr. pour leur budget général, et la France *seule* a dépensé 66,876,411,547 fr.

Elles ont dépensé, *à elles trois*, 2,572,005,634 francs pour leur budget de la marine, et la France *seule* a dépensé pour le même budget spécial 3,636,053,776 francs.

Pourquoi avons-nous plus de moyens et moins de rendement?

Pourquoi payons-nous plus cher ce qui nous rapporte moins?

Pourquoi tant de millions sont-ils gaspillés pour nous conduire à une rupture d'équilibre si désavantageuse, on oserait même déclarer si scandaleuse?

Le 1er janvier 1871, la France avait 405 navires à flot, dont 49 cuirassés; l'Angleterre en avait 378, dont 54 cuirassés; l'Italie, 74; l'Allemagne, 47; l'Autriche-Hongrie, 69; la Russie, 126.

Nous tenions donc la tête au point de vue du nombre. Nous avions aussi un bon rang au point de vue de la vitesse, car nous avions deux vaisseaux cuirassés de 16 nœuds et plusieurs frégates de 14 nœuds. L'Angleterre seule avait déjà des navires de 14, 15, 16 et 17 nœuds. Cette avance et ces avantages, nous les avons perdus.

En septembre 1888 la situation suivante indique les progrès extraordinaires de nos rivaux : la France possède 377 navires de guerre, l'Angleterre 461, l'Italie 225, l'Allemagne, 175, l'Autriche 103, la Russie, 114.

La flotte française en 1888 a donc diminué par rapport à 1871 et même assez considérablement, car les chiffres de 1888 contiennent des navires en chantier ou simplement prévus pour 1889, tandis que ceux de 1871 n'en avaient ni en construction, ni à l'état de prévision. Mais la flotte anglaise a augmenté de près d'un cinquième. La flotte italienne a triplé. La flotte allemande a plus que triplé. La flotte autrichienne a diminué, ainsi que la flotte russe.

En 1890 nous trouvons encore une aggravation dans l'échelle des proportions respectives : la France a 378 navires, l'Angleterre 486, l'Italie 238, l'Allemagne 181, l'Autriche 119, la Russie 110.

La flotte française est restée stationnaire, celle de l'Angleterre a encore augmenté, celles de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Autriche ont également augmenté. Celle de la Russie a un peu diminué.

En 1895, voici comment se décomposeront les six grandes marines du continent, en tenant compte des navires vieillis qui seront mis à la réforme et des navires nouveaux qui seront prêts au combat : la France présentera 299 unités, l'Angleterre 402, l'Italie 215, l'Allemagne 252, l'Autriche 89 et la Russie 197.

Ainsi la France, inférieure à l'Angleterre, aurait totalement perpu son avance numérique sur l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne réunies, c'est-à-dire sur les flottes de la triple alliance. Celle-ci pourrait nous opposer 556 unités, et nous n'en aurions que 299 pour lui tenir tête.

Cela est navrant.

LES FÊTES DU TIR FÉDÉRAL SUISSE

Frauenfeld, 24 juillet. — Les fêtes du tir fédéral ont commencé aujourd'hui.

La ville est pavoisée, la foule est immense et enthousiaste. Les délégués du corps diplomatique sont arrivés à neuf heures.

Une réception solennelle avec vins d'honneur leur a été faite.

Au dîner, qui a eu lieu à midi, M. Ruchonnet, président de la confédération helvétique, a prononcé un discours fort applaudi, dont nous extrayons les passages suivants :

« Décidé à rester maître chez lui, aucun sacrifice ne paraîtra trop lourd au peuple suisse, s'il peut contribuer au maintien de l'indépendance de la patrie.

» Aucun nuage, il est vrai, n'est à l'horizon, et au-dessus du bruit des marteaux façonnant les engins de guerre, les armements dont souffre la pauvre Europe, il semble qu'on entende toujours la douce voix de la paix, le vœu des mères, l'espoir des peuples.

» Dieu veuille que ce soit la parole du siècle qui va s'ouvrir et qu'apparaisse bientôt l'aurore du jour où la justice seule réglera les rapports des peuples entre eux. »

Les tireurs français ont été présentés ensuite au comité d'organisation : leur cortège a été accueilli sur tout le parcours, par des acclamations enthousiastes.

Le drapeau français a été salué de nombreux cris de : Vive la France! auxquels les tireurs français ont répondu par celui de : Vive la Suisse!

LA LAINE ANGLAISE

Dans une communication faite à la Société royale d'agriculture, M. J.-W. Turner, de Bradford, a présenté, dit le *Textile Manufacturer*, de très intéressants détails sur la laine anglaise. Nous reproduisons les extraits de ce mémoire qui mérite d'être signalé à l'attention de tous ceux qui s'occupent de la laine, à quelque titre que ce soit :

« La laine anglaise peut se diviser en quatre classes comme suit :

» I. La laine de Leicester ou laine longue.

» II. La laine de Down ou laine courte.

» III. La laine Half-bred qui provient d'un croisement des espèces I et II.

» IV. Les races mêlées et les races bâtardes, contenant un croisement des moutons noirs écossais ou des races des montagnes.

LAINE DE LEICESTER OU LAINE LONGUE

» Cette laine peut se subdiviser pour les usages commerciaux en laine lustre et demi-lustre.

Les laines lustrées pures ne sont obtenues que dans les comtés de Lincoln, de York et de Nottingham. Les laines brillantes étaient autrefois employées principalement pour faire les étoffes pour robes de dames, connues sous les noms orléans, glacées, brillantes, etc., elles étaient aussi mêlées au mohair et à l'alpaga.

» Il y a vingt ans, elles avaient une valeur bien plus élevée que celle qu'elles ont maintenant. A cette époque, la mode avait été longtemps aux robes d'étoffes brillantes dont nous parlons ici.

» Depuis quinze ans, la mode de ces articles pour robes de dames a tout à fait passé et les principales demandes ont toujours échoué.

» On les emploie maintenant pour doublures d'habits, manteaux cache-poussière, ganses et objets pour lesquels une surface lisse et glissante est désirable.

» Le lustre ou le brillant, qui entrait pour une si grande part dans la valeur de ces laines employées pour robes, est maintenant d'une importance secondaire. Il est cependant encore nécessaire qu'elles soient douces et unies, et tout croisement avec une espèce plus forte dans le but d'obtenir du poids, ou avec une race bâtarde pour le bénéfice de la chair en réduit la valeur. Le croisement de ces laines avec les races de Douri n'entre pas en discussion sur ce point, car il produit une nouvelle race.

» Il faut se rappeler que, pour la laine lustrée comme pour toutes les autres, plus la fibre est fine, plus grande est la valeur de la laine. J'ai tant de fois fait l'expérience de la difficulté insurmontable de faire comprendre cela au producteur de laine, que je me hasarde à attirer l'attention sur ce point.

» Le producteur des longues laines de Lincolnshire ou de Gloucestershire, en apprenant que les fines laines sont celles qui se vendent le mieux, dira à l'acheteur qu'il a amélioré sa laine en faisant des croisements avec les downs, et qu'il a ainsi produit de plus belle laine; tandis qu'en bien des cas, il n'a réussi qu'à gâter sa race originale. Il a perdu le poil lisse et brillant, sans obtenir assez de finesse de la race de Down pour être de valeur commerciale.

» Un colon placé dans les circonstances semblables aurait conservé le caractère de sa race et aurait fait un choix soigné de la plus belle laine. Mes lecteurs voudront bien noter que je ne cherche pas à m'élever contre le croisement des races, dont je parlerai présentement, mais simplement contre la notion erronée que la finesse d'une espèce peut être greffée sur une autre sans en altérer les caractères originaux.

» Dans les laines demi-lustrées, celle de Cotswold peut être prise pour exemple. On fait de cette laine des étoffes pour vêtements d'hommes en Chine, au Japon et dans le nord de l'Asie, du lasting pour les chaussures, et une étoffe dont on fait les pavillons de vaisseaux et quelque autre sorte servant à faire des rideaux. Sa valeur consiste dans sa longueur, sa force et la solidité de sa fibre.

» Toute beauté de poil qu'on peut obtenir est un profit, mais ceci doit se faire par sélection, dans la famille elle-même et non par le croisement avec d'autres races.

» Dans ces essais ayant pour but d'améliorer la race par des croisements avec les moutons de Down, le poil long et régulier des Cotswold est cassant, et le poil fin et doux du mouton de Down devient rude et dur. Ce n'est pas trop de dire que ceux qui employaient la laine de Cotswold la préféreraient dans sa grossièreté, plutôt que d'en avoir le caractère altéré par un croisement quelconque. La même remarque s'applique aux laines du comté de Leicester et du Midland. La finesse du poil n'a de valeur qu'autant qu'elle est obtenue par les moyens convenables.

» Ces laines sont employées pour des étoffes pour robes dans lesquelles un certain *toucher* est requis, et toute intervention avec la race change la destination de la laine.

» Il convient peut-être d'expliquer ici le terme *toucher* comme il est compris des manufacturiers. Presque toujours, le toucher peut être donné au coton et aux marchandises analogues par le procédé de l'apprêt après que les articles sont tissés. Mais, pour les étoffes dans lesquelles il entre de la laine, cela n'est pas possible car l'empesage disparaît au bout de quelque temps.

» Tout le monde connaît la différence qu'il y a entre le toucher d'une pièce de flanelle et celui d'une pièce d'étoffe de drille à drapeaux ou de lasting employé pour la chaussure. L'une est douce, comparativement inégale et spongieuse, le tissage en paraît indefini.

» L'autre est dur, ferme, plat dans la surface, avec le tissage clairement marqué.

» Cette différence provient des qualités inhérentes à la laine dont les tissus sont faits, lesquelles qualités reçoivent beaucoup de soins dans les procédés de fabrication. En un mot, on ne peut faire de flanelle avec la laine de Glocester, ni d'étoffe drille à drapeaux avec celle de St-Southdown. Le toucher requis dans les tissus doit par conséquent se trouver en première ligne dans la laine. » (*A suivre*).

L'AFFAIRE GOUFFÉ

Paris, 24 juillet. — Dans l'après-midi d'hier, Michel Eyraud a été confronté avec Gabrielle Bompard, dans le cabinet de M. Doppfer, juge d'instruction. Cette formalité n'a donné lieu à aucun incident sérieux.

Gabrielle Bompard a répondu avec le plus grand calme aux questions du juge. Elle a prétendu, de nouveau, qu'elle n'avait pas attiré l'huissier Gouffé dans l'appartement de la rue Tronson-Ducoudray, et a répété que, le 26 juillet, il lui aurait été impossible de se rendre jusqu'à la place de la Madeleine, sans être remarquée par les passants. Elle portait, ce soir-là, un peignoir d'une étoffe claire, et elle se rappelle parfaitement qu'elle ne portait pas de cordelière.

Eyraud a déclaré, encore une fois, qu'il n'avait fait que tirer la corde à laquelle la cordelière avait été accrochée. Il avait prétendu, on le sait, que la passion qu'il ressentait pour Gabrielle Bompard l'avait poussé au crime. L'enquête a établi que cette passion était beaucoup moins vive qu'il ne prétend; Eyraud n'ignorait pas que Gabrielle Bompard le trompait.

On annonce de Lyon que les restes de l'huissier Gouffé jusqu'à présent conservés à la Faculté de médecine par M. le docteur Lacassagne, ont été réclamés par la famille et qu'ils vont être définitivement inhumés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du jeudi 24 juillet 1890

Présidence de M. FLOQUET président

LE RÉGIME DES SUCRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur le régime des sucres.

M. Gerville Réache. — Dans le vote par lequel la loi sur les sucres a été mise à l'ordre du jour de la présente séance, il y a eu une erreur manifeste.

Une dizaine de nos collègues se trompant de bulletins, ont voté la mise à l'ordre du jour, alors que leur opinion était contraire. (Exclamations — rumeurs). Je ne demande pas l'annulation du vote, mais je renonce à la discussion générale, ainsi que ceux de mes amis inscrits pour y prendre part.

Je prie la Chambre de me donner opinion en votant sur le passage à la discussion des articles. (Mouvements au banc de la commission).

La Chambre pourrait ensuite discuter un projet en deux articles dont le premier proroge la surtaxe sur les sucres étrangers et le second donne un caractère rétroactif pour la campagne de 1890, à la surtaxe qui serait votée sur les sucres indemnes.

Le gouvernement était lui-même opposé au projet de la commission du budget. (Bruit.)

Il n'y a pas lieu de supposer qu'il ait changé d'avis (Exclamations ironiques à droite); tous les droits seraient ainsi réservés.

Je propose donc à la Chambre de décider qu'elle ne passera pas à la discussion du projet de la commission du budget. (Très bien, très bien sur divers bancs.)

M. Rouvier, ministre des finances. (Mouvements). — Le gouvernement avait pu avoir l'idée d'accepter une transaction reposant sur une application rétroactive de l'impot aux sucres fabriqués en 1890; mais il ne peut plus y songer en présence de l'intention hautement manifestée par les représentants des régions sucrières de voter, le moment venu, contre cette disposition. (Bruit. - Mouvements divers).

Il est indispensable qu'on sache dès aujourd'hui si, oui ou non, il y a une majorité qui veut équilibrer le budget.

Le gouvernement demande donc à la Chambre de maintenir sa décision et de passer à la discussion des articles.

Si elle s'en refusait, la loi sur les sucres ne pourrait plus venir qu'à la fin de l'année.

Il importe que la Chambre se prononce dès à présent dans un sens ou dans l'autre, pour ou contre le régime des sucres. (Applaudissements à gauche sur quelques bancs.)

M. Casimir Périer, président de la commission du budget. — La Chambre se déjugerait en refusant aujourd'hui de passer à la discussion des articles et ce nouvel ajournement ne serait pas de nature à fortifier l'autorité du Parlement (Très bien!)

M. le Président. — Tous les orateurs inscrits renoncent à la parole.

La discussion générale est close. (Hilarité. — Applaudissements ironiques.)

M. le Président. — Je mets aux voix le passage à la discussion des articles.

Le scrutin donne lieu à pointage.

Pendant le scrutin, l'animation est grande, dans la salle surtout; à gauche — ou les discussions atteignent un diapason très élevé, — M. Gerville-Réache est très vivement pris à partie par certains membres de la commission du budget, pendant qu'au banc des ministres M. Rouvier, les bras croisés, affecte un air insouciant.

La clochette du président sonne, le calme renaît et M. Floquet proclame les résultats du pointage pour le passage à la discussion des articles.

Votants, 485; majorité absolue, 243; pour 253 voix; contre, 232.

La Chambre adopte le passage à la discussion des articles. (Mouvements divers.)

La commission du budget exulte.

DISCUSSION DES ARTICLES

Article Ier. — A partir de la campagne 1890-1891, les sucres indigènes et coloniaux, représentant des excédents de rendement ou des déchets de la fabrication, en vertu des lois des 29 juillet 1884, 13 juillet 1886 et 4 juillet 1887, sont soumis à une taxe spéciale de 30 francs par 100 kilogrammes de sucre raffiné.

Ces sucres sont admis dans les entrepôts réels en suspension de paiement des droits dont ils sont passibles.

Les excédents constatés dans les établissements exercés et provenant des betteraves prises en charge et travaillées pendant l'exercice 1889-1890 demeureront soumis, jusqu'au 31 décembre 1890, au tarif actuellement en vigueur.

Plusieurs amendements à l'article 1er sont rejetés et cet article est adopté tel que la commission du budget l'a proposé.

La séance est levée à 7 heures 1/2 et renvoyée à samedi.

SÉNAT

Séance du jeudi 24 juillet 1890

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à trois heures.

L'INTERPELLATION WALLON

La dénomination des rues de Paris

L'ordre du jour appelle la discussion d'une interpellation de M. Wallon au ministre de l'intérieur, sur les changements fréquents apportés à la dénomination des rues de Paris.

M. Wallon. — Il est regrettable qu'on apporte des changements aussi fréquents dans la dénomination des rues, surtout pour les noms politiques.

Je proteste notamment contre le nom de Danton, donné récemment à une rue de la capitale.

Je réprouve cet hommage rendu à un homme qui a couvert de son autorité les massacres commis dans les prisons. (Bruit à gauche.)

M. Garran de Balsan. — On a bien fait.

M. Dide. — Danton n'était pas un révolutionnaire, Royer-Collard l'a dit. (Protestations à droite.)

M. Wallon. — Danton est incontestablement l'auteur des journées de Septembre, et pour donner son nom à une rue de Paris qui débouche en face de l'abbaye où eurent lieu les massacres, il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace.

M. Constans, ministre de l'intérieur, explique dans quelles conditions ce changement de nom a été opéré.

M. de Lareinty. — Je ne comprends pas qu'un misérable comme Danton trouve des apologistes au Sénat.

Je proteste au nom de toute la France contre cette consécration du meurtre dans le passé et peut-être dans l'avenir. (Applaudissements à droite.)

L'incident est clos.

PROJETS DIVERS

Le Sénat adopte un projet de loi d'intérêt local.

Le Sénat adopte un projet de loi ouvrant au ministère de l'intérieur un crédit de un million pour venir en aide aux populations éprouvées par les orages et les inondations.

Il adopte également un projet de loi ouvrant un crédit supplémentaire de 1,629,622 pour faire face aux dépenses nécessitées par le service téléphonique.

Un projet de loi déclarant d'utilité publique un chemin de fer à voie étroite, d'intérêt local, de Lens à Frévent (Pas-de-Calais), et un projet de loi portant prorogation des encouragements apportés aux grandes pêches maritimes sont également adoptés.

Il adopte enfin un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits.

La prochaine séance est fixée à lundi à trois heures.

La séance est levée à 5 h. 35.

NOUVELLES DU JOUR

Le cuirassé « Victorieux »

Cherbourg, 24 juillet. — Le cuirassé *Victorieux*, qui a été mobilisé, vient de prendre la mer.

La triple alliance

Berlin, 24 juillet. — Après la *Gazette Nationale*, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* déclare que l'article paru dans les *Hamburger Nachtcheicht* sur la situation extérieure, inspiré, disait-on, par le prince de Bismarck, était en contradiction absolue avec la façon dont on envisage la triple alliance dans les cercles dirigeants.

Les troubles de l'Amérique centrale

New-York, 24 juillet. — On dit que les Etats-Unis et le Mexique offriront leurs bons offices d'une façon exclusivement pacifique afin d'aplanir les difficultés qui ont surgi dans l'Amérique centrale.

La situation à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 24 juillet. — Des troupes sont arrivées de Santiago; la situation s'est améliorée.

Les grèves en Espagne

Barcelone, 24 juillet. — Il est probable que la grève va devenir générale dans toute la province.

De nombreuses troupes sont arrivées, le gouverneur militaire a ordonné que 200 cavaliers se tiennent prêts à sortir dans la rue.

St-Sébastien, 24 juillet. — Les nouvelles de Cavalerie sont très graves; les grèves y ont pris des proportions dangereuses pour l'ordre public.

Le général Martinez Campos a été envoyé pour conjurer un complot avec des pouvoirs extraordinaires.

L'état de siège sera probablement établi demain dans la Catalogne.

Le choléra en Espagne

Valence, 24 juillet. — Dans la province de Valence douze cas de choléra et seize décès ont été constatés.

La France et le Vatican

Rome, 24 juillet. — La *Riforma* annonce que le gouvernement français, pour faire acte de courtoisie envers le pape, a dispensé le Vatican du paiement des droits de succession pour le legs fait à la princesse par le marquise du Plessis-Bellière de l'Hôtel de la place de la Concorde.

Léon XIII a remercié M. Carnot et le gouvernement français.

Réunion générale de la droite

Paris, 24 juillet. — La réunion générale des députés de la droite a eu lieu aujourd'hui, sous la présidence de M. le duc de Doudeauville.

La question des sucres était à l'ordre du jour.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Pontié, Blachère, Jolibois, Marie, Delafosse, d'Aillières, Taudière et Peyrusse, la réunion a décidé qu'il y avait d'abord lieu de proroger la taxe sur les sucres étrangers et d'ajourner ensuite le reste de la question, les résultats de la prochaine récolte devant avoir une sérieuse influence sur la décision à prendre.

M. de Freycinet en inspection dans les Vosges

Paris, 24 juillet. — M. de Freycinet partira demain matin pour inspecter la frontière des Vosges.

Le ministre de la guerre qui voyagera incognito, sera accompagné de trois officiers d'ordonnance.

M. de Freycinet sera de retour à Paris pour le conseil de mardi matin.

L'exposition de la Société des sciences et des arts

Paris, 24 juillet. — Aujourd'hui, à deux heures, M. Jules Roche, ministre du commerce, a présidé

BOURSE DE PARIS

du vendredi 25 juillet

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
92 725	3 0/0	92 85	92 95	92 85
107 30	4 1/2 0/0 1883	107 37	107 30	107 32
94 25	Italien 5 0/0	94 25	94 25	94 35
18 325	Turc 4 0/0	18 275	18 375	18 40
487 50	Egypte 6 0/0	487 50	488 75	487 50
75 7/16	Extérieure 4 0/0	75 5/8	75 5/8	75 5/8
80 1/16	Hongrois 4 0/0	80 1/4	80 3/16	80 3/16
61 11/16	Portugais 3 0/0	61 3/4	61 3/4	61 3/5
96 7/16	Consolidés anglais	96 7/16	96 7/16	96 3/8
	Russe 1889	97 1/4	97 1/4	96 3/16
97 3/16	Russe 1888	97 1/4	97 1/4	97 1/8
97 1/8	Russe 1890			
	Sociétés de crédit			
4140	Banque de France	4149	4135	4130
610	Banque d'Escompte	608 75	608 75	608 75
810	Banque de Paris	810	812 50	816
1245 75	Crédit Foncier	1245	1243 75	1248
430	Crédit Mobilier	430	430	430
765	Crédit Lyonnais	765	765	765
583 75	Banque Ottomane	586 875	587 50	589 06
	Chemins de fer			
1825	Nord	1828 75	1827 50	1826 25
1432 50	Paris-Lyon-Méditer.	1433 50	1433 75	1432 50
	Orléans			
525 75	Autrichiens	528 75	528 75	525
503 75	Lombards	503 75		503 75
351 25	Nord Espagne	351 25	351 25	356 25
317 50	Saragosse	318 75	317 50	318 75
	Valeurs diverses			
1385	Gaz Parisien	1392 50	1392 50	1392 50
45 25	Métaux	48 75	50	48 75
43 75	Panama	43 75	43 75	43 75
2325	Suez	2325	2329	2328 75
	Mines			
582 50	Rio-Tinto	585	585	
145	Tharsis	146	146	146 25
	de Beers			

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 25 juillet 1890

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
92 70 -/-	3 0/0	92 85 -/-
94 75 -/-	3 0/0 amortissable	94 90 -/-
107 35 -/-	4 1/2 0/0 1883	107 25 -/-

BOURSE DE LILLE

du vendredi 25 juillet

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	1.0	109 25
Lille 1863, remboursable à 100 fr.		128
Lille 1868, remboursable à 500 fr.		0.0
Lille 1877, remboursable à 500 fr.		513 25
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	405 50	410
Lille 1887		396
Armentières 1886		496 50
Armentières 1889		1012
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans		45 50
Tourcoing 1878		496
Amiens, remboursable à 100 fr.		108 50
Département du Nord		106 25
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie)		570
» » (act. nouv.)		1135
Caisse de Roubaix (Decroix, Verley et Cie)		560
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)		75
» » (act. nouv.), 250 fr. p.		275
Caisse Platel et Cie		550
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)		605
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés		210
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1.000 fr.		1175
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.		525
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés		1975
Union Centr. du Nord, act. 500 fr., 125 p.		135
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.		650 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.		500
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix		540
Soc. St-Saux.-Arras (anc. us. Grimain) 500 fr.		150
Tramways du Département du Nord (ex-c., 7)		35
Caisse comm. de Bethune, A. Turbiez et Cie		512
Delgutte et Cie		550
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p.		2065
Bische-Saint-Vaast		3000
Denain et Anzin		340
Obligations Nord		320
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.		407
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)		320
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.		515
Chemins de fer économiques du Nord		498

CHARBONNAGES

ACTIONS	*Cours complets*	
Aniche (Nord) le 12e	16710	16620
Anzin 100e de denier		5000
Bethune 1884		517
Bethune 1887		421 25
Bruay (Pas-de-Calais)	13945	13775
Bully-Grenay le 6e	2840	2848
Carvin	1715	1700
Courrières	40000	40000
Campagnac		240
Crespin		230
Douchy		4495
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.		225
Dourges	1802.50	1175
Escarpelle (Nord)		3645
Epinac		460
Fertay (Société anonyme)		990
Lens		37900
Liévin		910
Ostricourt	825	860
Meurchin		4905
Marles 30 0/0 part d'ingénieur		26500
Drocourt		1305
Sincey-le-Rouvray		2 50
Thivencelles, Fresnes-Midi		170
Vicoigne et Nœux		28000

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FILS SPÉCIAL)

Un impôt sur les pianos

Paris, 25 juillet. — M. Maxime Lecomte, député du Nord, a déposé sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à établir une taxe sur les pianos.

M. Carnot dans le Nord

Paris, 25 juillet. — M. Charles Lalou, au cours d'une conversation qu'il a eue ce matin avec M. Carnot, a exprimé le désir que le chef de l'Etat, s'il allait à Wattignies, s'arrêtât à Dunkerque.

Le président a dit que s'il fait un voyage dans le Nord la ville de Dunkerque ne peut pas ne pas être comprise dans le nombre de celles qu'il pourra visiter.

L'agitation à Montpellier

Montpellier, 25 juillet. — Les démissions continuent.

Les membres de la commission de la caisse d'épargne démissionneront samedi.

C'est demain matin qu'expire le délai de quarante-huit heures après lequel il n'y aura plus de mairie ni maire, ni adjoints, ni conseillers municipaux.

Le secrétaire général, en l'absence du préfet, mandé d'urgence à Paris, nommera un délégué spécial pour remplir les actes municipaux indispensables d'ici à la convocation des électeurs.

Toutes les communes du département vont être appelées à émettre un vœu en faveur de Montpellier.

Les manœuvres navales

Saint-Waast-le-Hougue, 25 juillet. — A l'heure où je vous télégraphie, les flottes réunies de la Manche et de la Méditerranée rentrent au mouillage de Saint-Vaast. Les quarante navires de guerre composant la flotte feront leur entrée demain matin, vendredi, à Cherbourg, où un branle-bas général de combat aura lieu dans la soirée.

Dans la nuit d'hier à aujourd'hui, un accident est arrivé, au large, au torpilleur de première classe l'*Edmond-Fontaine*, qui a brisé sa chaîne de babord et perdu son ancre, mais rien de grave. Ce torpilleur était rentré le matin dans le port de Saint-Vaast.

Les croiseurs partis dans la nuit figuraient une escadre ennemie qui, après avoir forcé le Pas-de-Calais, pénétrait dans la Manche. L'escadre de l'amiral Duperré, avertie par les torpilleurs, détacha trois cuirassés à leur rencontre. Ceux-ci, trop faibles, se replièrent sur l'escadre qui prit le large, où s'est livré le combat.

Une conversation avec Léopold II

Un rédacteur du *Gaulois* a été reçu à Bruxelles par le roi Léopold, qui lui a fait les déclarations suivantes :

« — La Belgique est déjà riche par son industrie. Elle pourra l'être davantage par son commerce. Mais ses moyens étaient relativement restreints et ils ne pourront que progresser si elle étend son action au dehors, dans une colonie qui est sienne.

» Je n'ai eu que cet espoir en envoyant des expéditions au Congo; aujourd'hui l'œuvre africaine a réussi, elle est en bonne voie de prospérité, les belges, j'en suis convaincu, auront à cœur de la faire progresser.

» J'ai fait la Belgique mon héritière dans un testament d'une parfaite validité. Elle saura continuer avec fruit l'œuvre à laquelle je me suis voué — et pour laquelle je n'ai redouté aucun sacrifice. J'ai été jusqu'à présent entouré d'hommes dévoués, d'officiers courageux qui ont bravé mille dangers afin d'arriver au but que nous nous sommes proposé.

» Je dois remercier le ciel de nous avoir donné la force et le courage pour lutter sans cesse et de nous avoir permis de terminer nos travaux, ainsi que nous le désirions ardemment. »

Ce disant, Sa Majesté paraît très émue. Après une pause, Elle reprend :

« — En possédant une colonie, la Belgique se sentira plus forte; elle aura plus d'assurance — et, surtout plus de confiance en elle-même. Je la désire heureuse et prospère, et lorsque j'aurai vu son extension se développer dans de nouvelles provinces, je finirai mes jours justement fier de sa prospérité. »

Les socialistes allemands

Berlin, 25 juillet. — MM. Bebel et Liebknecht, dont le crédit près des socialistes est assez fortement battu en brèche depuis quelque temps par la fraction des jeunes, à la tête de laquelle se trouve M. Schippel, protestent aujourd'hui dans leur journal, le *Berliner Volksblatt* contre les bruits que l'on a fait courir sur les divisions qui menaceraient de séparer le parti en deux camps.

Ils reconnaissent que les amis de M. Schippel diffèrent avec eux sur la tactique à suivre; mais ils affirment qu'ils sont absolument unis sur les questions de principe. Ils déclarent que le parti est unanime à vouloir créer un nouvel ordre social, et se conforme exactement aux résolutions votées dans les Congrès socialistes.

« Nous croyons, poursuit le *Berliner Volksblatt*, pouvoir dire sans être indiscret que la solidarité du parti sera prouvée à l'évidence au cours du mois prochain, et que le 1er octobre trouvera la démocratie préparée à combattre avec de nouvelles armes sur un champ de bataille plus vaste. Quant aux quelques individus qui manifestent des vellé